

Pourquoi ce changement ?

Depuis toujours, Drôme Aménagement Habitat était un organisme à comptabilité publique. A ce titre, les paiements et encaissements étaient effectués auprès du Trésor Public.

A partir du 1^{er} janvier 2016, DRÔME AMÉNAGEMENT HABITAT voit évoluer son régime budgétaire et comptable vers une comptabilité de commerce.

Ce choix a été fait à ce jour par plus d'un Office sur deux, il permet de mieux adapter et d'optimiser à la fois notre gestion ainsi que notre qualité de service. C'est aussi une exigence d'amélioration que nous avons vis-à-vis de vous. En tant que locataires, vous pourrez ainsi disposer de nouveaux moyens de paiement plus rapides et d'une meilleure information. Nous avons également cette exigence vis-à-vis des nombreuses entreprises à qui nous passons commande.

A partir du 1^{er} janvier 2016, il n'y aura plus d'encaissement, ni de paiement à l'ordre du Trésor Public, mais uniquement au nom de DRÔME AMÉNAGEMENT HABITAT.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations utiles et les modifications que cela va entraîner dans les modalités de paiement de votre loyer.

Toutes les équipes de DRÔME AMÉNAGEMENT HABITAT, au siège comme dans les agences de proximité, sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Alain VILLARD,
Directeur Général

Aurélien ESPRIT,
Président

Une question ? contacts agences

Agence Drôme des Collines

8 rue Victor Hugo
26240 Saint-Vallier-sur-Rhône
Tél : 04 75 31 25 22

Mail : accueilddc@dromeamenagementhabitat.fr

Agence Monts du Matin

Quartier Petite Ardoise - Bâtiment le Berry
rue Vincent Auriol - B.P. 14
26300 Bourg-de-Péage
Tél : 04 75 72 82 40

Mail : accueilbdp@dromeamenagementhabitat.fr

Agence Bassin Valentinois

18 place de la paix
26000 Valence
Tél : 04 75 81 30 60

Mail : accueilbv@dromeamenagementhabitat.fr

Agence Val de Drôme

Maison de la Tour du Pin
14 rue de la République - B.P. 511
26401 Crest Cedex
Tél : 04 75 25 36 31

Mail : accueilcrest@dromeamenagementhabitat.fr

Agence Portes de Provence

1 rue d'Aldridge
26200 Montélimar
Tél : 04 75 01 30 74

Mail : accueillm@dromeamenagementhabitat.fr

Agence Drôme Provençale

Résidence Daudet - Bâtiment B
place Alfred de Musset - B.P.161
26702 Pierrelatte Cedex
Tél : 04 75 04 48 90

Mail : accueilpie@dromeamenagementhabitat.fr

Siège social : 11 avenue de la gare - BP 10250 Alixan - 26958 Valence cedex 9
Tél. : 04 75 81 78 00 - Fax : 04 75 81 78 01
@ : www.dromeamenagementhabitat.fr

Paiement du LOYER



Désormais
5 MODES
de paiement
pour votre
loyer

**Ce qui change
à partir du
1^{er} janvier 2016**

PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



Déjà utilisé par **2 locataires sur 3**

Optez pour le prélèvement automatique car il est :

- ▶ SIMPLE
- ▶ FACILE
- ▶ ET ÉVITE LES OUBLIS

3 dates de prélèvement au choix : le 1^{er}, le 7 ou le 15 de chaque mois.



Si vous payez déjà votre loyer par prélèvement automatique, vous n'avez rien à faire.

Si vous optez pour la 1^{ère} fois pour ce moyen de paiement, munissez-vous de votre RIB (ou IBAN) et complétez le document « autorisation de prélèvement » disponible à votre agence de proximité ou à télécharger sur notre site internet espace locataire :

www.dromeamenagementhabitat.fr

PAR CARTE BANCAIRE



Rendez-vous sur :
www.dromeamenagementhabitat.fr
pour le paiement en ligne.

▶ Munissez-vous de votre carte bancaire et de votre téléphone portable (réception du code d'accès confidentiel par SMS). Accédez à la rubrique « paiement en ligne ». Puis effectuez votre paiement sur le portail bancaire sécurisé (grâce à votre identifiant personnel indiqué sur votre avis d'échéance et le mot de passe fourni par SMS).

Ou sur simple appel téléphonique à votre agence de proximité ou au siège : 04 75 81 78 13

▶ Munissez-vous de votre dernier avis d'échéance, communiquez les 16 chiffres de votre carte bancaire, sa date d'expiration et les derniers chiffres figurant au dos de la carte (dans l'espace réservé à la signature). L'enregistrement de votre paiement **est immédiatement effectué.**

PAR VIREMENT



Au 01/01/2016, les nouvelles coordonnées bancaires de DAH sont :

IBAN : FR76 1426 5006 0008 7840 7113 361

BIC : CEPAFRPP426

EN ESPÈCES



A partir du 01/01/2016, vous devrez **obligatoirement** vous rendre à un guichet de la Banque Postale (La Poste) avec votre avis d'échéance.

Aucun paiement en espèces ne pourra être effectué à l'agence de proximité, ni au Siège social, ni déposé dans les boîtes aux lettres de Drôme Aménagement Habitat.

PAR CHÈQUE



A partir du 01/01/2016, tous les chèques doivent être à l'ordre de **DRÔME AMÉNAGEMENT HABITAT** et non plus du TRÉSOR PUBLIC.

Adressez le Chèque et le Talon de l'avis d'échéance (ne pas les agraffer) à l'adresse figurant sur le Talon de l'avis d'échéance.